



DÉLÉGATION AUX CCR CONSTITUÉS EN ASSOCIATION



CD FFBB – 7 et 8 avril 2017

RAPPEL : CADRE DE LA DÉLÉGATION

- Cadre de la délégation accordée aux CCR constitués en association (cf. BF du 25 novembre 2016) :
 1. Représentation des ligues de basket-ball qui en sont membres auprès des organes déconcentrés du Ministère de la Jeunesse et des Sports, du Conseil Régional, du CNDS et de tous les opérateurs publics.
 2. Mise en œuvre de la feuille de route établie par la FFBB visant à opérer les rapprochements ou fusions des ligues régionales membres de l'association par l'organisation d'une concertation permanente.
 3. Octroi des titres de champion régional.

CCR CONSTITUÉS EN ASSOCIATION

- A ce jour, deux CCR régulièrement constitués ont transmis leurs statuts au service CCN pour octroi de la délégation par le Comité Directeur fédéral :
 - **Comité de Coordination Nouvelle-Aquitaine de Basket-Ball**
 - Déclaré en préfecture le 5 janvier 2017 (n° W332021285)
 - Siège : Bordeaux
 - Président : Patrick Henri
 - Trésorier : Christian Lecompte
 - Secrétaire Général : Gérard Faguet
 - **Comité de Coordination Occitanie de Basket-Ball**
 - Déclaré en préfecture le 7 mars 2017 (n° W313025942)
 - Siège : Toulouse
 - Président : Jacques Astrou
 - Trésorière / Secrétaire Générale : Brigitte Desbois



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80